VOUS ÊTES ENRHUMÉ

Prenez en vous couchant un PICON CHAUD le plus actif des grogs

POUR LE PRÉPARER. — *Remplissez un verre de deux tiers d'eau bouillante et un tiers d'Amer Picon. Ajoutez deux morceaux de sucre, un zeste de citron. Buvez très chaud.*

PICON dans tous les foyers a droit de cité

BOXE

Le Gala du 25 Novembre à Lille

Le programme comportera un match de championnat d'Europe et un combat entre Dhainaut et De Staercke

Nous avons annoncé que l'Académie des Sports de Roubaix avait l'intention d'organiser, le 25 novembre, un grand gala qui sera appelé à faire sensation dans la Capitale des Flandres.

Les pourparlers, pour la mise sur pied de cette impportante réunion sont d'ores et déjà assez avancés et, grâce à quelques indications, nous sommes aujourd'hui en mesure de donner certains détails à nos lecteurs.

La tête d'affiche du programme serait constituée par un match comptant pour le championnat d'Europe des poids « mouche ».

Le sympathique détenteur du titre, le Roubaisien Praxile Gydé, mettrait son trophée en jeu devant un adversaire de valeur, le challenger au champion d'Angleterre de sa catégorie...

Ce combat doit être attrayant au possible quoiqu'une victoire de Gydé puisse être d'ores et déjà escomptée.

Nous donnerons d'ailleurs toutes indications voulues sur ce combat en temps utile.

Le second grand match verra le Douaisien Dhainaut se mesurer avec De Staercke, du B. C. Cantelen.

Ce dernier, qui ne peut plus faire le poids des welters, est maintenant passé dans la catégorie des « moyens ». C'est d'ailleurs là une sage décision, car les dernières performances de De Staercke, trop affaibli par la nécessité de « faire le poids », avaient été plutôt désastreuses.

De Staercke se présentera donc sur le ring en pleine possession de toutes ses capacités physiques et son match devant Dhainaut donnera une idée de ses possibilités dans la nouvelle catégorie ou il figurera désormais.

En somme, le gala du 15 novembre s'annonce sous les meilleurs auspices et il n'est pas douteux que le public vienne en foule applaudir les excellents « fighters » qui seront aux prises à cette occasion.

LA CEINTURE DES FLANDRES

Le premier gala aura lieu à Lille le 2 décembre

La formule, inédite en notre région, du tournoi de la ceinture des Flandres, autant que l'acharnement qu'ont déployé les adversaires dans ce genre de compétition ont valu aux premières éliminatoires de la Ceinture des Flandres, le plus vif succès.

Le nombreux public qui assista à ces séances sera heureux d'apprendre que la reprise aura lieu le 2 décembre prochain, dans la salle des Sports de la Foire Commerciale, et qu'elle comportera un programme des plus intéressant.

Nous rappelons que la compétition est, cette année, internationale et que les adhesions sont reçues au siège de l'Association Sportive des Flandres, 69, rue Faidherbe, à Lille.

LE B. C. NORDISTE A ROULERS

Jeudi soir à l'occasion de la Toussaint, un certain nombre de pugilistes du Boxing Club Nordiste, dont le siège est sis 77, rue de Flandre, à Lille, s'est rendu à Roulers pour y disputer un match interallié.

Les Nordistes, en dépit de leur courage, ont dû finalement s'incliner avec à leur actif une victoire, deux matches nuls et trois défaites.

Il est vrai que les décisions favorables ne sont attribuées que bien parcimonieusement aux étrangers en Belgique.

Le combat figurant en tête d'affiche mettait aux prises le Lillois Walle Denis et Vanhoy, de Roulers. Après un match émotionnant au possible, dont les dix rounds de trois minutes furent presque tous à l'avantage des « fighter » septentrional, celui-ci s'est vu attribuer une nette, une indiscutable victoire.

La seconde grande rencontre opposait Béghin, de Lille, à Dewindt, de Roulers. Ce combat avait lieu en 10 rounds de deux minutes et a été déclaré nul.

Gresset, de Lille, qui était handicapé par un écart de poids de quelque quatre kilos, a été battu aux points, en 8 rounds de deux minutes, par Sautry, de Roulers.

Vasseur, de Lille, a été battu aux points par Debadts, de Roulers, en 4×2.

Wallez, de Lille, a fait match nul, en 4×2, avec Wulf, de Roulers, et, enfin, Berthier, de Lille, a été battu par arrêt de l'arbitre, au deuxième round, par Gœman, de Roulers.

APRÈS LE GALA DE WINGLES

Au cours de la récente rencontre qui opposa, à Wingles, le boxeur Kid Edmond, dit Nekolny, à Libossart, d'Isbergues, ce n'est pas par k.-o. que Nékolny fut battu, mais sur faute : un malencontreux coup de tête en dessous de la ceinture, coucha impitoyablement Libossart. Faute reconnue par les trois juges et qui provoqua la disqualification de Nékolny.

Nékolny serait heureux que son adversaire lui accorde sa revanche.

LUTTE

UN COMMUNIQUÉ DE LA LIGUE DU NORD

Le bureau de la Ligue du Nord de Lutte rappelle aux athlètes Duflos, Sannier, Bogeart, Vanherpe, Engels, Duraisin, Delporte, Tytgat, Offre, Bondois, Hamecher, Vermesch, Ponchaut, Gomane et Ghewaert, sélectionnés pour les championnats de France, ils doivent participer à l'entraînement obligatoire du 4 novembre, à 9 h. 30, au Club de Lutte Lillois, 28, rue de Wazemmes.

Officiels : MM. Pantigny, Orvas, Delcourt, Ruolt.

POIDS ET HALTÈRES

UN GALA A LILLE LE 4 NOVEMBRE

C'est dimanche prochain 4 novembre que se disputera la deuxième manche du challenge Le Travail entre les équipes suivantes : Athlétique-Club Croisien, Sporting-Club Ouvrier Hellemmois, Amicale Pasteur, de Flers-Breucq et Haltérophile-Club Lillois. Hors compétition, le poids lourd Grimonpont fera une exhibition et exécutera la « barre humaine » Nul doute que cette manifestation sportive obtienne un succès aussi grand que lors de sa première édition. Cette réunion, qui sera placée sous le contrôle de l'U.S.S.G.T., se déroulera 77, rue de Flandre.

Elle débutera à 16 heures. Pesée des athlètes à 15 h. 30. Entrée gratuite.

BRONCHITE grave ou bénigne?

Grave si vous la négligez, car elle peut être longue et devenir chronique, bénigne si vous la soignez à son début, comme

Toux, Rhumes, Grippe

en prenant, sans rien changer à vos occupations, ces petits comprimés que vous pouvez avaler tels quels sans peine à n'importe quelle heure et n'importe où, les

Comprimés de Broncodyl

Composés de codéine, aconit titré, terpine et triméthylxanthine, ils exercent simultanément une triple action: 1° ils mettent les bronches au repos et ne permettent qu'une toux rare; 2° ils provoquent l'expectoration; 3° ils tonifient l'organisme, augmentant ainsi sa résistance. Ils facilitent la digestion et soutiennent le cœur. Toutes pharmacies: 10fr.60 l'étui-pochette.

Broncodyl

L. SERRE 764

AGRICULTURE — COMMERCE — INDUSTRIE

BLÉS DE REPORT

LEUR EMPLOI

L' « Officiel » publie le décret suivant :

Art. 1er. — A partir du 1er novembre, il pourra être délivré mensuellement aux commerçants et aux meuniers bénéficiaires de contrats de report pour des blés de la récolte 1933 qui n'ont pas été payés par l'intermédiaire d'une caisse de crédit agricole, des attestations « AR » et « ER » dans la limite du cinquième des quantités totales figurant à ces contrats.

Art. 2. — La suspension temporaire prévue par l'article 1er du décret du 31 août pourra s'appliquer aux attestations délivrées dans les conditions prévues à l'article ci-dessus. La délivrance du second cinquième ne pourra, en outre, avoir lieu avant la mise en distribution de la cinquième tranche des attestations visées par l'article 6 du décret du 10 juillet 1934 et délivrées dans la limite du huitième des contrats.

Art. 3. — Les dispositions des articles 4, 7, 8 et 9 du décret du 10 juillet 1934 et de l'article 2 du décret du 31 août 1934 sont applicables aux blés visés à l'article 1er du présent décret ainsi que les dispositions des arrêtés des 26 juillet, 11 octobre et 22 octobre 1934.

Art. 4. — Le dernier alinéa de l'article 1er du décret du 10 juillet 1934 est complété ainsi qu'il suit :

« A partir du 1er novembre, le pourcentage minimum du blé de report de groupements agricoles à employer dans le pourcentage obligatoire de 65 % est fixé à 60 %, sauf pour les meuniers qui, ayant bénéficié personnellement d'un contrat de report, pourront constituer la totalité des 65 % obligatoires avec les blés de report leur appartenant et dont l'utilisation fera l'objet de la délivrance d'attestation « E R ».

LEUR EXPORTATION

L' « Officiel » publie le décret suivant :

Les meuniers assujettis à l'emploi de blés de la récolte 1933 ayant fait l'objet de contrats de report pourront se libérer de tout ou partie de leurs obligations par la présentation d'attestations spéciales qui seront délivrées aux groupements agricoles dans des conditions fixées par le ministre de l'Agriculture en représentation des blés de report exportés par lesdits groupements.

Madame

Débarrassez Bébé de ses Vers avec le VERMIFUGE marque ELEPHANT le plus ancien, le plus actif. 3 Francs, toutes Pharmacies. 9000

MARCHÉS DE PARIS

A PARIS, 2. — **Viandes** : Bœufs : Quartier derrière, 5.75 ; devant, 4 ; Aloyau, 6 ; Cuisses, 5.50; Train entier, 5.25. — Veaux : 1re qualité, 9 ; 2e, 6.95 ; 3e, 5.70 ; Pan Cuisseau, 9. — Moutons : 1re, 13.50 ; 2e, 11.95 ; 3e, 8.95 ; Gigots, 14.50 ; Carrés parés, 20 ; Epaule, 8. — Porcs : 1re, 7 ; 2e, 6.10 ; Filets, 9.25 ; Jambons, 7.50 ; Lard, 4.50. — Beurres : Laiteries Normandie, 13.50 ; Charente Poitou Touraine, 14.40 ; Malaxés Normandie 11 ; Malaxés Bretagne, 10.50. — Œufs : Picardie et Normandie, 6.10 ; Bretagne, 5.15 ; Poitou Touraine Centre, 6 65 ; Conserves, 4.25 ; Outre-Mer, 4.15. — Fromages : Brie moyen, 1.05; Camembert Normandie, 2.85 ; Divers, 1.35 ; Gourayn, 0.80 ; Neufchatel, 1.05 ; Pont-L'Evêque, 2.25 ; Port Salut, 7 ; Gruyère et Comte, 7.65. — Volailles : Canards Rouennois et Nantais, 14.25 ; Fermes : 10 ; Lapins morts, 11 ; Oies, 7.30 ; Poulets Nantais, 11.75 ; de Bresse, 15.25 ; Poules morts Nantais, 11.75 ; de Bresse, 15.25 ; Poules de Bretagne, 10.50. — Poissons : Barbues, 9.50 ; Bars, 22.50 ; Harengs Français pleins, 1.75 ; Homards vivants, 15.50 ; Langoustes vivantes, 17.50 ; Maquereaux français gros, 1.75 ; petits, 5.50; Merlans brillants, 5.25 ; ordinaires, 3 ; Morues salées, 6.25 ; Raies, 6.25 ; Sardines salées, 22.50 ; Fraiches, 30 ; Soles, 17 ; Marennes, 97.50 ; Portugaises, 22.50 ; Moules Isigny, 0 70.

A PARIS, 2. — **Clôture.** — Blés : Tendance sans affaires, disp. cote officielle, 111 ; courant, incoté ; proch., 113 vend.; janv., 114 vend. ; fév., 115 vend. ; mars, 116 vend — Farines, Maïs, Seigles : Incotés. — Avoines : Faible disp. cote officielle, 52 ; courant, 52.25 payé ; proch., 51.75-52 ; janv., 52.75 payé ; 3 de déc., 52 payé ; 3 de janv., 53.25 payé ; 6 de fév., 54 payé ; 3 de mars, 55 payé ; 3 d'avril, 55.25-55.75. — Orges : Calme, courant, 69 payé; proch., 69 70 ; janv., 71 vend. ; 3 de déc., 71 vend ; 3 de janv., etc., incotés.

Sucres. — Lourde, courant, 165.50-186 ; proch. 187-187.50 ; janv., 188 ; 3 de janv., 189.50-190 ; 3 de fév., 190.50-191, tous payés. Cote officielle, 185.50-186.

Alcools libres. — Calme, cour., incoté ; proch., 3 déc., janv., 3 de janv., 3 de fév., incotés ; 3 de mars, 317.50 payé ; 3 d'avril, 320 payé.

Huiles de Lin et Colza. — Incotées.

MARCHÉ DES CAFÉS

AL HAVRE, 2. — **Clôture.** — Tendance calme. Ventes : 500 ; Novembre, 153.75 ; décembre, 153.75 ; janvier, 153.75 ; février, 153.75 ; mars, 153 ; avril, 153 ; mai, 152.75; juin, 152.75 ; juillet, 152.75 ; août, 152.75; septembre, 152.75 ; octobre, incoté.

MARCHÉS DE LA RÉGION

A **Lille, 31.** — **Halles Centrales.** — Cours moyen des ventes en gros :

Volailles et Gibiers. — Lapins dépouillés, 6.50 à 9.50 le k. ; poules, 8 à 11 fr. le k ; poulets, 12 à 14 fr. le k. ; lièvres, 7.50 à 6.50 le k. ; perdreaux, 8 à 10 fr. p. ; perdrix, 5 à 7 fr. p. ; faisans, 12 à 20 fr. p. ; lapins de garenne, 5 à 7 fr. p.

Beurre et Œufs — Beurre des Flandres, 19 à 20 fr. le k. ; œufs des Flandres, 85 fr. le cent.

Fromages. — Pont-L'Evêque, 2 à 2.70 p. ; maroilles, 5 à 7.75 p. ; camemberts de marque, 2.20 à 2.80 p. ; ordinaires, 1.25 à 1.75 p. ; brie, 5 à 8.80 le k. ; gruyère, 7 à 14.50 le k. ; port salut, 7 à 12 fr. le k. ; hollande, 11.50 à 21 fr. le k. ; roquefort véritable, 15 à 19 fr. le k. ; bleu d'Auvergne, 10 à 14 fr. le k. ; fermier des Flandres, 11 à 18 fr. le k. ; gouda véritable, 10 à 14 fr le k. ; chester, 15 à 15 fr. le k.

Fruits et Primeurs. — Citrons, 40 à 50 fr. le cent ; oranges, 3 à 3.50 le k. ; dattes, 4.50 à 5.50 le k. ; marrons, 1 à 2.50 le k. ; noix, 2.50 à 4 fr. le k. ; raisins frais, 2 à 4 fr. le k. ; pommes, 0.80 à 1.90 le k. ; poires, 2 à 5.50 le k. ; à cuire, 0.75 à 1 fr. le k. ; bananes, 0.25 à 0.35 p.

Légumes. — Salade de blé (mâches), 0.75 à 1 fr. le k. ; betteraves rouges cuites, 2 fr. le k. ; chicorée de Bruxelles, 1.50 à 2.25 le k. ; choux, 1.25 à 1.50 le k. ; ails, 3.50 à 4.50 le k. ; épinards, 0.30 à 0.50 le k. ; tomates, 1.20 à 2 fr. le k. ; potiron, 0.30 à 0.40 le k. ; oseille, 0.50 le k. ; barbe de capucin, 3.50 à 4 fr. le k. ; haricots verts, 1 à 7 fr. le k. ; à écosser, 1 à 1.25 le k. ; choux rouges, 3 à 7 fr. la douzaine ; verts, 3 à 6 fr. ; choux-fleurs, 15 à 20 fr. ; laitues, 1.50 à 4.50 ; scaroles et endives, 1.50 à 4 fr. ; artichauts, 9 à 24 fr. ; persil, 1.50 à 2 fr. les 12 bottes ; cerfeuil, 1.50 à 2 fr. ; dames, 5 fr. ; pourpier, 5 fr. ; radis, 5 fr. ; céleri rave, 0.50 à 1 fr. p. ; salsifis (scorsonères), 2.75 à 3 fr. la b. ; poireaux, 0.60 à 1.25 le fâcheau ; cresson, 3 à 4 fr. les 12 b. ; carottes, 20 à 30 fr. les 100 k. ; oignons, 50 à 50 fr. ; échalotes, 90 à 100 fr ; pommes de terre longues jaunes, 51 à 52 fr. ; rondes, 45 à 47 fr. ; navets, 15 à 25 fr ; lingots, 360 fr.

Poisson de mer vendu au Minck. — Harengs frais, 0.10 à 0.15 p. ; anguilles, 3 à 4.25 le k. ; raies, 0.75 à 3.25 le k. ; maquereaux, 0.25 à 1.75 le k. ; lies, 2 à 3 fr. le k. ; rougets, 1 à 2 fr. le k.

A St-Omer, 2. — Marché aux bestiaux : 35 veaux gras, 4 à 5 et 5.50 le k. ; 144 porcs, 3.75, 4 et 4.25 le kilo.

A Ardres, 31. — Beurre, 7.50 à 6.50 la livre ; œufs, 17.50 à 16 fr. le quarteron ; poules vivantes, 25 à 35 fr. la c. ; poulets, 30 à 35 fr. la c. ; canards, 22 à 28 fr. la c. ; oies, 35 à 45 fr. la c. ; lapins, 15 à 25 fr. ; lièvres, 20 à 25 fr. la p. ; perdrix, 16 à 17 fr. la c. ; garennes, 7 à 9 fr. ; 48 veaux gras, 4 à 6 fr. le k. ; veaux maigres, 150 fr. la tête ; porcs gras, 4 à 4.25 le k. ; moutons, 5 fr. le k. ; pommes de terre, 0.75 à 0.80 le k. ; carottes, 0.30 la b. ; navets, 0.40 ; poireaux, 0.50 à 2 fr. la b. ; choux frisés 0.50 à 1 fr. p. ; oignons et échalotes, 1 fr. le k.

A Lumbres, 2. — Beurre, 6 à 7.25 la livre ; œufs, 16 à 19 fr. le quarteron ; poulets, 18 à 28 fr. la c. ; poules, 15 à 25 fr. la c. ; pigeons, 6 à 7 fr. la c. ; canards, 15 à 18 fr. p. ; oies, 25 à 30 fr. p. ; lapins, 4 à 20 fr. p. ; lapins de garenne, 5 à 8 fr. p. ; lièvres, 20 à 25 fr. p. ; perdrix et perdreaux, 6 à 7 fr. p. ; choux-fleurs, 1.25 à 1.75 p. ; pommes de terre, 0.80 le k. ; carottes, 0.80 le k. ; carottes, 0.80 la b. ; haricots, 1.50 la livre ; oignons, 1.25 le k.

A Bruay-en-Artois, 2. — Beurre, 6.50 la livre ; œufs, 22 fr. le quarteron ; pommes de terre, 0.70 le k. ; poules, 15 à 22 fr. p.; 25 à 45 fr. la c. ; poulets, 15 à 25 fr. p. ; 25 à 45 fr. la c. ; lapins, 5 à 25 fr. ; camemberts, 6.25 p. ; maroilles, 8 fr. p. ; gruyère, 16 fr. le k. ; roquefort, 24 fr. le k. ; hollande, 10 à 20 fr. le kilo.

A Avesnes-sur-Helpe, 2. — Beurre en gros, 5.75 a 7 fr. la livre ; un peu à 7.15 ; au détail, 7.50 à 8 fr. la livre ; œufs, 18.50 à 19 fr. le quartern ; pommes de terre, 65 à 70 fr. les 100 kilos ; poulets vivants, 26 à 42 fr. la c. ; 19 à 22 fr. p. ; poules vivantes, 34 à 40 fr. la c. ; 18 à 21 fr. p. ; canards, 18 fr. p. ; oies, 30 à 35 fr. p. ; dindes, 50 à 80 fr. p. ; lapins, 15 à 25 fr. p. ; lapins de garenne, 7 à 9 fr. p. ; lièvres, 25 à 33 fr. p. ; faisans, 18 à 22 fr. p. ; pigeons, 11 fr. la c. ; 5 fr. p. ; choux rouges, 2 et 2.50 p. ; choux-fleurs, 3 à 4 fr. p. ; poireaux 1.25 la b. ; navets, 0.75 la b.

A Lens, 2. — Bœuf, 5 à 20 fr. le k. ; veau, 12 à 18 fr. le k. ; mouton, 14 à 20 fr. le k. ; porc, 9 à 13 fr. ; beurre, 14 à 18 fr. ; œufs, 20 fr. le quarteron ; lapins tués, 13 fr. le k. ; poulets tués, 18 fr. le k. ; lait, 1.40 le litre ; pommes de terre, 0.65 à 0.75 le k. ; carottes, 0.75 à 1 fr. le k. ; oignons, 1 à 1.50 le k. ; choux, 1 à 1.25 le k ; poireaux, 1.50 à 2 fr. la b. ; haricots, 3.50 le litre.

MARCHÉ RÉGLEMENTÉ

DE LILLE, DU VENDREDI 2 NOVEMBRE

Avoine blanche et ou jaune, 47 kilos, poids naturel Lille ou parité. Les 100 kilos nets comptant sans escompte.

Première et dernière cotes. — Incotées.

Clôture. — Novembre, 54 ; décembre, 54.50 ; 6 de novembre, 55 ; 3 de décembre, 55.50 , 3 de janvier, 56.25.

Blé 76 kilos poids naturel, Lille ou parité. Les 100 kilos nets comptant sans escompte.

Première, dernière cotes et clôture. — Incotées.

Maïs jaune Plata, magasin Dunkerque, acquitté. Les 100 kilos bruts logés, comptant sans escompte.

Première, dernière cotes et clôture. — Incotées.

Maïs jaune et ou roux Indochine, magasin Dunkerque, acquitté. Les 100 kilos bruts logés, comptant sans escompte.

Première cote. — Novembre, 56 V. ; décembre, 56 V. ; 4 de novembre, 56 V. ; 4 premiers, 55.0 A., 56.50 V. ; 4 de mars, 57 A.

Dernière cote. — Novembre, 56 N. ; décembre, 56 N. ; 4 de novembre, 56 N. ; 4 premiers, 56.50 N. ; 4 de mars, 57 A.

Clôture. — Novembre, 56 ; décembre, 56; 4 de novembre 56 ; 4 premiers, 56.50 ; 4 de mars, 57.50.

Maïs jaune Maroc, magasin, acquitté. Les 100 kilos bruts logés, comptant sans escompte.

Première, dernière cotes at clôture. — Incotées.

Orge Algérie-Tunisie, magasin Dunkerque. Les 100 kilos nets, comptant sans escompte.

Première, dernière cotes et clôture. — Incotées.

Nitrate de Soude, 95%, magasin Dunkerque. Les 100 kilos bruts logés, comptant sans escompte.

Première, dernière cotes et clôture. — Incotées.

Huile de Lin départ usine ou magasin. Les 100 kilos nets, fûts prêtés, comptant sans escompte, sans taxe à la production.

Première cote. — Novembre, 117.50 A., 122.50 V. ; décembre, 118.75 A., 121.25 V. ; 4 de novembre, 118.75 A., 121.25 V. ; 4 premiers, 117.50 A., 120 V. ; 4 de mai, 121.25 A., 123.75 V. ; 4 derniers, 122.50 A., 130 V.

Dernière cote. — Novembre, 116.75 A., 123.75 V. ; décembre, 118.75 A., 122.50 V. ; 4 de novembre, 120 A., 122.50 V. ; 4 premiers, 120 F. ; 4 de mai, 125 F. ; 4 derniers, 125 A., 132.50 V.

Clôture. — Novembre, 121.25 ; décembre, 121.25 ; 4 premiers, 120 ; 4 de mai, 125.

Tourteaux de Lin départ usine ou magasin. En vrac comptant sans escompte.

Première cote. — Novembre, 69 A., 70.75 V. ; décembre, 69.50 A., 70.75 V. ; 4 de novembre, 69.25 A., 70.50 V. ; 4 premiers, 66 A., 67.25 V. ; 4 de mai, 61.50 A., 63.25 V. ; 4 derniers, 63.50 A., 57 V.

Dernière cote. — Novembre, 69.75 A., 70.50 V. ; décembre, 69.75 A., 70.75 V. ; 4 de novembre, 69.50 A., 70.50 V. ; 4 premiers, 66.50 A., 67.25 V. ; 4 de mai, 63.25 V. ; 4 derniers, 61.50 A., 67 V.

Clôture — Novembre, 70.25 ; décembre, 70.25 ; 4 de nvembre, 70 ; 4 premiers, 67 ; 4 de mai, 62.50.

Asthmatiques, Bronchiteux,

Lisez ceci :

Heureux seront les asthmatiques et les catarrheux qui liront ces lignes, car ils apprendront avec joie qu'il existe pour eux un remède sérieux, certain, efficace, qui, en supprimant leurs souffrances, leur donnera une vie plus douce, plus agréable.

C'est le «Sirop des Vosges Cazé» qui a déjà opéré des milliers de soulagements de l'asthme, de l'oppression, de la bronchite et du catarrhe.

Que de misères, pourtant, amenées par ces maladies : toux continuelle, insomnies, manque de respiration, les bronches sifflent, les crachats roulent sur la poitrine occasionnant des douleurs vives dans les côtés.

Tous ces symptômes amenent rapidement une faiblesse générale du cœur et des nerfs, sans compter les complications mortelles qui peuvent survenir à la moindre rechute.

Asthmatiques, Bronchiteux négligents qui n'avez pas encore pris le bon remède, prenez donc le «Sirop des Vosges Cazé» qui fortifiera vos poumons en les gonflant d'air. Très rapidement, la respiration reprendra son cours normal, les crachats diminueront, la toux cessera.

N'hésitez pas. Pourquoi voulez-vous que le «Sirop des Vosges Cazé» ne fasse pas pour vous ce qu'il a fait pour d'autres. Il vous rendra la santé, le bonheur, la joie de vivre et de pouvoir aller et venir comme tout le monde.

Sirop des Vosges Cazé

Le gd flacon 10 fr. 60. Toutes pharmacies. Cazé, Phcien, 68 bis, av. de Châtillon, Paris. 9294

BOURSE D'AFFRETEMENT DE DOUAI

Cours enregistrés hors séance

Noyelles-Paris environs, 38+0.90 ; Beautor, 17. — Ostricourt-Paris environs, 31.75; Jaulzy alléga à Choisy-au-Bac, 23. — Liévin-Nanterre, 29.80. — Vendin-Conflans, 27. — Cantin-Anvers bassins, 13.50. — Harnes-Nancy pont Ste-Catherine, 37. — Escarpelle-Béthune riv. Marles, 5.50. — Gayant-Tourcoing B.S., 9.25.

Séance du 2 Novembre 1934

Noyelles-Auby, 6 ; Corbehem, 7.75. — Gayant-Wasquehal, 9.50 ; Biache-St-Vaast, 8.50 ; Pont-Ste-Maxence, 22.10 ; Escaudœuvres, 9 ; St-Denis, 30.70. — Escarpelle-Comines, 10 ; Origny-Ste-Benoite, 19.50 ; Mantes, 29.50. — Bruay-Rumpst-lez-Boom, 13 ; Dunkerque Ville, 12 ; Calais quais divers, 12 , Palluel, 9.50 ; Roulers avec arrêts, 13.50. — Maries-Thourotte, 20.40 ; Beautor, 18.50. — Violaines-Marcoing, 11.35 ; Thourotte, 20 ; Andrésy, 27.60 ; Verangeville, 38.10 ; Billancourt, 31.65 ; Dombasle, 67.10 , Corbehem, 8.85. — Eleu-Nancy Ste-Catherine, 37.50. — Beuvry-Corbehem, 9.25 ; Roulers avec arrêts, 13.50. — Ostricourt-Gravelines, 12.50 ; Nanterre ch. Sablière, 29.05. — Vendin-Roubaix Sartel, 9.25 ; Hamégicourt, 18.75 ; Beautor, 17.50 ; Nanterre, 29.30 ; Paris environs, 37. — Fresnes-Corbeil, 34.45. — Harnes-Cormeilles-en-Parisis, 27.50 ; Commercy, 36.50 ; Billancourt, 31.05 ; Neuilly-sur-Marne, 35.80 ; Montereau, 38.50 ; Nancy pont Ste-Catherine, 37 ; St-Symphorien, 49.50. — Liévin-Roanne, 50.50. — Meurchin-Bas-Vignons, 35. — Denain-St-Symphorien, 48 — Harnes-Nogent-sur-Marne, 34.85.

MARCHÉ DES COTONS

DU 2 NOVEMBRE 1934

LE HAVRE. — Novembre, 251 ; décembre, 249 ; janvier, 248 ; février, 247 ; mars, 245 ; avril, 245 ; mai, 244 ; juin, 243 ; juillet, 243 ; août, 243 ; septembre, 242 ; octobre, 240. — **Baisse, 2 francs.**

LIVERPOOL. — Baisse, 1 à 5 pence.
NEW-YORK. — Baisse, 7 points.

DIRECTION DES DOUANES

De l' « Officiel » : Par arrêté ministériel en date du 25 octobre 1934, a été nommé rédacteur principal à la direction générale des douanes, M. Roisin Georges-Raymond, vérificateur à Bailleul.

— A — B —

Imp. du Réveil du Nord 186, rue de Paris. Lille

Le Gérant : Emile GEST

BOURSE DE LILLE DU 2 NOVEMBRE 1934

VALEURS	C. préc.	C. du J.
CHARBONNAGES		
Albi	365	370
• Part.	315	
Aniche	1136	1100
Anzin	630	631
Béthune	4225	42 0
• 10e	407	405
Blanzy	491	491
Bruay	1340	1332
• 10e	135	135
Carvin	1155	1156
Clarence	220	220
Com. Fourch.	162	165
Courrières	206	204
Crespin	50	50
Dourges	711	713
Escarpelle	1780	1765
Frankenholz	105	99
Gouy-Servins	40	
Lens	266	266
Liévin	125	122
• C. 80 ac.	3775	3750
Ligny-lez-Aire	30	
• Part.	42	
Marles 70e	368	360
Nord d'Alais	172	165
Ostricourt	855	850
Thivencelles	93	92
Vicoigne	406	404
MÉTALLURGIE		
Bl. Misser		
Ac. Longwy	160	160
Ac Nord	263	256
Sam. et Ms.	202	202
Etabl. Arbel	312	312
Chant. Fr.	88	83
At. C. N. Fr.	670	668
B. St-Vaast	230	

VALEURS	C. préc.	C. du J.
Constr. Méc.	179	179
Delat-Frouart	92	
Den. Anzin	703	703
Escaut Capi.	450	
Fives-Lille	760	760
A Léonard a.	33	
• Part.	110	
Mar. et Hom	248	248
Nord et Est	267	267
Mat Fr.-Bel.	1444	1444
Jeumont	281	283
• Part.	617	617
Lonv. et Rec.	822	822
Peugeot	308	808
Ryo-Catteau		
St-Am. (F.-L.)	1630	
Sen. Maub.	564	564
PETROLES		
Fr.-Polon.	495	
Grabownika	23 60	24
• Part.	255	
Lille-Bonnier	320	318
• prior.	610	
Pechelbronn	260	
Ral. Pét. Nd.	33	
Silva Plana	23	
• Part	100	
INDUSTRIES TEXTILES		
Etabl Agache	175	175
Cot. St-Quant	71	
Frantochovi.	146	
Fil. Filts Fe.	221	
Industr. Text	705	705
• Jouis.	385	380
Le Blan	186	
Lyon soie ar	146	141
Saint Frères	107	98
Tiberghien	236	230

VALEURS	C. préc.	C. du J.
VALEURS DIVERSES		
Bq Gén. Nd.	152	151
Céed. Nd. ex. cp	454	453
Sofinest	45	42
Un. d. Mines	155	
Elec. L.-R.-T.	161	161
Art. F et L.	355	355
Béthunoise	425	440
El et G. Nd.	385	385
El Nd-Ouest.	754	751
En. El. N F.	517	502
Hersin-Coup.	435	
Billy-Mon. A.	347	
Billy-Mon. P	2975	
Cim Boulonn	105	
O C H d N.	285	
C Franç (n.)	1635	1635
Mat C Lois.	108	118
Pollet-Chaus.	344	332
Tuil Beauv.	354	
Engr. Auby	108	106
Gl. Verr sp.	3175	3150
Kal Ste-Th.	579	562
Kuhlmann	477	470
Bla Comines		
Saint-Gobain	1000	992
U Libercourt	170	170
Gl An anc.	499	
Asturienne	55	52
La Lucette	62	
Mokt el Had	2085	
Tekkah	460	425
Zinc Silésie	95	
Beth d'Alim	207	
Braa C N F	290	
Motte-Cord.	1045	
Falc. St-Am.	930	
Peyrissac	59	

OBLIGATIONS. — Département du Nord 1921 6 %, 509; 1923 6 %, 505; 1926 7 %, 519. 1926 7 %, 518; 1927 7 %, 513; 1931 4 %, 1665 - Département du Pas-de-Calais 1926 7 %, 518. 1927 7 %, 525; 1929 5 %, 930. — Roubaix 1931 4.50 %, 740. — Crédit National 1919 5 %, 565; 1920 5 %, 522; 1921 6 %, 530; 1922 6 %, 525. 1923 6 %, 540 — Eglises Dévastées (Group de Reconst.) 1928 6 %, 507; 1928 5 %, 928. 1931 4 %, 820. — Grosse Métallurgie 1931 4 % 825. — Houillères du Nord et du Pas-de-Calais 1927 6 %, 505; janvier 1931 4 % 890. mars 1931 4 %, 810; juin 1931 4 %, 611 — Liévin 1926 7 %, 516. — Union Financière du Nord et de l'Est 5.50 %, 936 — Eaux du Nord 5 %, 797. — Artésienne de Force et Lumière 1929-1931 5 %, 785. — Blache Saint-Vaast 1929 5.50 %, 670. — Denain et Anzin 1929 5.50 %, 920 — Escaut (Métallurgique de l') 5 %, 800 — Lilloise de Moteurs 1930 5 %, 500 — Pont-à-Vendin (Société Métallurgique de) 5 %, 392. — Senelle-Maubeuge 4.50 %, 790; 1931 4.50 %, 1500. — Agache Fils 6 %, 462 — Alfred Motte et Cie 4.50 %, 558. — Colonnière de Fives 4.50 %, 519. — Colonnière de Saint Quentin 6 %, 372. — Chicorées Supérieures (Société Industrielle) 5 %, 920. — Eternit 5 %, 900 — Immobilière de l'Artois 4.50 %, 725 — Immobilière et Agricole de la Somme 6.50 %, 302 — Malteries Franco-Belges 6 %, 800. — Produits Chimiques du Marly 4.75 %, 685. — Union Bancaire du Nord 5 %, 700 — Beeringen 6 %, 631. — Bruay 1932 5.50 %, 880 — Liévin 1928 5.50%, 450. — Limbourg-Meuse 4.50 %, 763.

COUPONS ANNONCÉS

5 Novembre — Nouvelles Epiceries du Nord, N° 95: coupon brut, 20; coupon net à payer : nominatif, 17.60; porteur, 16.

19 Novembre — Anzin (acompte), N° 28; coupon brut, 15, coupon net à payer : nominatif, 14; porteur, 11.37.

BOURSE DE PARIS DU 2 NOVEMBRE 1934

VALEURS	C. préc.	C. du J.
PARQUET COMPTANT		
3 % perp.	72 15	72
3 % amort.	79 65	80
3 1/2 % am.	97 50	
4 % 1917	80 05	80
4 % 1918	79 15	79 05
5 % 1920	108	107 95
4 % 1925	98 70	99
4 1/2 % 1932 A	87 05	87 05
4 1/2 % 1932 B	85 65	85 50
O Tr 4 1/2 33	955 50	955
Cb F Et. 4 %	373	375
— 5 %	418	418
P.T T 5 % 28	478	475 50
— 4 1/2 % 29	454	450
Bons du Tr		
7 % 1926	560	560
4 1/2 % 1933	978	976
Cais aut. 4 1/2	865 50	863
Crédit Nat.		
5 % 1919	568	569 50
4 % 1920	518	523
6 % 1921	542 50	535
Juillet 1922	536	540
Janvier 1923	524	530
Juin 1923	524	522
Janvier 1924	540	545
5 % 1932	535	
4 1/2 % 1932	975	965
Dép. N. 5 % 21	504	505
Banq. de F.	10005	10070
Soc. Génér.	1023	1024
Ch. F Est	691	691
— Lyon	885	890
— Midi	691	692
— Nord	1190	1185
— Orlé.	828	825
Métropolitain	1129	1110
Elect Paris	850	850
El. G du Nord	400	395
En El N F.	504	503
Thom Houst	114	120
Nord-Est	268	268
Schneider	1545	1540
Tréfil. Havre	314	320
Courrières	205	207
Lens	283	285
Vicoigne	403	404
Boleo	64	62

VALEURS	C. préc.	C. du J.
PARQUET COMPTANT		
Kuhlmann	480	480
Peugeot	305	303
Egypte unif.	1630	1620
Japon 1907	1160	1160
Russe consol.	13 50	14
Royal Dutch	14630	14490
Sucr. Egypt	406	405
El Lille-R.-T.	162	165
Cot St-Quent		
Le Blan et Cie	400	
Saint-Frères	108	103
Ac. Longwy	166	158
Ac du Nord	258	257
Ac. Paris-Ouf	605	
A Saint-Mse	206	197
Arbel	312	310
Chan France	91	86
Cons. Nd Fr	680	670
Constr Méc.	172	180
Fives-Lille	782	780
Jeumont act	280	283
P B M C F.	1451	1455
Den.-Anzin	700	703
Louvroil	822	822
Sen.-Maub.	579	570
Béthune act.	4200	4220
— 10e	405	402
Aniche	1135	1110
Anzin	620	634
Blanzy	505	486
Carvin	1160	1151
Dourges	720	725
Ligny-l-Aire	29	23
Marles	362	360
Ostricourt	855	842
Lille-Bonn. p.	576	590
— o.	310	315
Kali Ste-T 10	575	572
Saint-Gobain	1015	1000
Verr Anicha	505	506
Cim Franç.	1650	1660
Cim Boulon	91	90
C. O Ste-B.	2715	2785
Pollet Chans.	351	341
Asturi Mines	64	61
Zincs Silésie	93	93
Mars de créd.	621	622
Rokanowski	97	92

VALEURS	C. préc.	C. du J.
BANQUE COMPTANT		
Bruay	1320	1325
Clarence	220	
Liévin cp 30	3800	3725
La Lucette	60	57 50
Tubize	85	75
PARQUET TERMS		
Banq. de F.	10000	10150
Banq. Paris	995	1014
Un. Paris		418
C. Nat. d'Es.	920	941
Crédit Fonc.	3605	3640
Crédit Lyon.	1742	1754
Pennaroya	121	121
Gafsa	362	361
Citroën	99	98
Say	1920	1920
Fonc. Egypt.	2140	2156
Wag.-Lits	74	74
Central-Mine.	1510	1501
Montecatini	178	174
Rio-Tinto	1005	980
Norv. Azot.	370	362
BANQUE TERMS		
Albi	366	366
Astra Rom.	44 50	45 50
Bruay 1/10	133	134
Caoutchouca	82 50	85
Chartered	75 25	74 75
Concordia	30 25	32
De Beers ord.	260	257
Goldfields	267 50	268
Hull de Pét.	185	188
Jagersfont.	56	54 75
Liévin Act.	124	125
Malacca ord	91 50	93
Mexic Eagle	26 75	25 50
Gr Lacs Afr	411	417
Randmines	514	515
Shell Transp	170 50	167 50
Silva Plana	18 75	20
Tanganyka	44 50	43 25
Tharsis	206	198
Vieill Mont.	667	655

OBLIGATIONS. — Ville de Paris : 1871, 381; 1875, 479; 1876, 485; 1892, 257.50; 1894-96, 966; 1898, 306; 1899, 285, 1904, 308, 1910 2 3/4, 282, 1910 3 %, 251; 1912, 265; 1928 5 %, 895, 1929 4 1/2, 570, 1930 4 %, 766, Emprunts à lots 1930 4 %, 790, 1931 4 %, 772, Fortil 4 % 760; 1932 4 1/2, 870, 1934, 972.

Foncières : 1879, 524; 1883, 282; 1885, 330, 1/5, 75, 1895, 335; 1903, 341; 1909, 171; 1911 3 1/2 % 357.50; 1913 4 %, 434; 1930 4 1/2 %, 790.

Communales : 1879, 615, 1880, 386; 1891, 348; 1892, 331 1899 391, 1906, 383, 1912, 171, 1926, 626, 1927 530; 1929, 866; 1930 4 % 776; 1931 4 %, 793, 1931-32, 785, 1932, 822; 1933 5 %, 888; 1934, 996; Panama oblig., 136.

CHANGES. — Londres 75.69 , New-York 15.155, Belgique 354.00 , Espagne 207.25, Hollande 1.027.00; Italie 129.80; Suisse 494.125.

BOURSE DE BRUXELLES DU 2 NOVEMBRE 1934

VALEURS	C. prec	C. du J.	VALEURS	C. prec	C. du J.	VALEURS	C. prec	C. du J.
Comptant			**Comptant**			**Comptant**		
Rte belg. 3 %	69 50	70 50	Const. El. Ch.	422 50	422 50	Vieil. Mont.	975	980
4 % d. guerre	505 50	505	Ougrée	605	605	Electro belge	1985	1985
Lots Congo 88	125	125 50	Providence	7750	7475	Dhalbusch	222 50	222 50
Banq. Nation	1765	1750	Saint-Mos.	805	805	Silésie	150	
Soc Gén P	3375	3375	Beeringen	183	182 50	Canada pac.	270	272 50
Ch 1er Cong.	250	247	Kessales	1375	1375	Tubize ord.	120	
C.G. Lacs c.	271	266	Laura	440	480	Un. M. Kat.	1700	1650
Cockerill	412 50	412 50	Asturienne	78 50	78			

FEUILLETON DU 3 NOVEMBRE. — N° 83

ETERNEL AMOUR

PAR MAXIME LA TOUR

— Il a fait fuir Merlaudin pour essayer de le sauver, s'il est son ami, ou pour le compromettre, s'il le hait. Puis il a pris le narcotique pour cacher sa complicité. Ce qui nous intéresse présentement, c'est que nous flairons dans cette histoire mystérieuse d'évasion, comme une odeur qui viendrait de chez Blasius Maintenant je vais t'apprendre une chose inquiétante et terrible qu'a racontée aussi Lorenza la Voyante. Le soir où M. Duroy-Chamberlot fit sur le bord du canal Saint-Martin la funèbre promenade qui fut la dernière pour lui, il fumait un gros cigare

« Rien ne m'ôtera de l'idée qu'il tomba à l'eau ou plutôt qu'il y fut jeté étant endormi par la vapeur narcotique du cigare. C'est pour cela qu'il ne cria point.

— Robert, tu m'effrayes. Faut-il voir partout la main de ce pharmacien diabolique ?... Le fil qui relie toutes ces choses étranges est bien ténu. Pourtant les résultats de l'enquête que tu m'as fait faire et que j'avais l'intention de te communiquer hier soir s'emboîtent parfaitement, comme les pièces d'un puzzle, aux documents que tu as déjà réunis. En deux mots. Kilomètre est un ami d'enfance de Merlaudin, il est serrurier comme lui, il a travaillé avant lui chez M. Duroy-Chamberlot. Je sais même que ledit Kilomètre, particulièrement habile en son art, prit la plus grande part à la fabrication d'un coffre-fort qui est un chef-d'œuvre de mécanique et que feu Duroy-Chamberlot commanda jadis dans ses ateliers pour son usage personnel.

— C'est infiniment intéressant, ce que tu me dis là, s'écria Nanteuil. La vérité est comme un miroir brisé dont les fragments se sont éparpillés. On en retrouve ici, on en retrouve là. Les morceaux d'abord semblent ne point se relier ensemble, et puis, tout à coup, un éclat de verre un peu plus gros sert au regroupement de parcelles, et l'on est étonné de voir le miroir brisé se reconstituer !... Nous n'avons désormais pas une minute à perdre. Merlaudin sera jugé la semaine prochaine.

Francœur bondit hors du lit.

— La semaine prochaine ! clama-t-il. C'est affolant ! Ma tête, ma tête ! Je m'habille et je cours mettre la main au collet de Blasius. Je le traîne chez le juge. C'est lui qui tient la clef de tout le mystère.

— Doucement ! doucement ! répondit Nanteuil. Il n'est pas encore temps de fondre sur l'ennemi Il nous échapperait. Considère les oiseaux de proie lorsqu'ils chassent. Ils ne se laissent pas tomber directement du haut des airs sur leurs victimes, qui auraient tout le loisir de fuir. Ils tracent dans l'air de grands cercles et se rapprochent insensiblement jusqu'à ce qu'ils soient à portée. Et c'est alors seulement qu'ils s'élancent. Nous ferons comme eux.

« Habille-toi et laisse-toi conduire. Je te donne rendez-vous après-midi pour une visite que nous ferons ensemble à une honnête personne qui n'a rien de commun avec Blasius et n'habite pas le même arrondissement.

. . . .

Vers deux heures et demie, les deux amis, qui avaient pris le Métro, l'un conduisant l'autre, débarquaient à la station de Villiers et gagnaient la rue de Monceau. A la porte d'un petit hôtel particulier. Nanteuil sonna. Un valet ouvrit.

— Veuillez faire passer ma carte, dit Robert. Je suis la personne qui a demandé dans la matinée par téléphone un rendez-vous à Mlle Duroy. Ce monsieur m'accompagne, ajouta-t-il en montrant Francœur.

Le domestique prit la carte, y jeta un coup d'œil indécis, puis s'effaçant, laissa entrer les visiteurs dans un petit salon très simple.

— Je vais voir si mademoiselle est visible, dit-il

— Où sommes-nous ? demanda Jacques, quand ils furent seuls.

— Ici demeurait M. Duroy-Chamberlot et ici demeure présentement Mlle Duroy sa nièce et unique héritière.

Presque au même instant, Mlle Duroy entra dans la pièce. C'était une femme d'environ quarante ans, mais qui paraissait bien plus âgée, étant de celles qui n'ont jamais eu ni beauté. ni fraîcheur, ni jeunesse et que l'amour n'a point visitées.

Pas belle et pauvre, Anaïs s'était donc séchée comme une plante oubliée par le soleil, et les écus de l'oncle, bien qu'attendus beaucoup plus tard, n'arrivaient tout de même pas assez tôt pour qu'elle en pût tirer joie. La vieille fille qui était protestante, avait réfugié sa pauvre vie étiolée dans un calvinisme puritain, rigide et sans sourire. Elle n'eut point d'éblouissement de cet or qui lui venait, n'ajouta aucune élégance à son existence, distribua seulement des aumônes abondantes et discrètes.

D'ailleurs la fortune de M. Duroy-Chamberlot n'était pas si énorme qu'on l'aurait supposé : on en pouvait vivre largement, mais sans folies ; et l'usine mal gérée depuis la mort de l'oncle, perdait tous les jours de sa valeur.

— L'un de vous, messieurs, est M. Robert Nanteuil ? demanda la vieille fille avec une politesse sans chaleur.

— C'est moi, mademoiselle. Et voici mon ami, Jacques Francœur. Nous désirerions que vous mettiez en nous un peu de votre confiance, car nous croyons savoir quelque chose sur la mort de feu votre oncle et nous aurions besoin de votre aide pour éclairer la justice.

— Monsieur, je ne suis pas d'un naturel méfiant. Mais, dites-moi en quelle qualité vous vous occupez de cette affaire mystérieuse ? Qui vous envoie? Appartenez-vous à la police ?

— J'appartiens à une police qui n'est pas la police des hommes. C'est de Dieu que je tiens ma mission. Un innocent est en prison, accusé d'un assassinat dont d'autres sont les coupables. Je suis ressuscité pour le sauver.

Mlle Duroy ouvrait de grands yeux ronds et se demandait si ces jeunes gens, pourtant corrects et d'apparence sincère, avaient dessein de la mystifier.

— Je mets en Dieu ma confiance, dit-elle, et je ne négligerai rien pour faire triompher sa justice. Mais quant à votre mission, je fais toute réserve. Cependant, je vous écoute.

— Sommes-nous bien seuls ? Vos domestiques ne peuvent-ils nous entendre ?

— Mes domestiques sont ceux de M Duroy-Chamberlot. Ils paraissent sûrs. Néanmoins, si vous craignez que les murs aient des oreilles, nous pouvons aller nous rasseoir au jardin.

Mlle Anaïs prit le bras de Nanteuil. Francœur suivit. On gagna un petit jardin plein de soleil, d'où l'on était vu de partout, mais où, du moins, on ne pouvait être entendu.

— Parlez, monsieur, dit la vieille fille en se laissant tomber dans un fauteuil d'osier.

— Voici... Croyez-vous aux esprits?

— Si je crois aux esprits ! Voilà quinze ans que je fais partie du cercle Allan Kardec !

— Très bien. Je ne soulèverai donc pas votre scepticisme quand je vous dirai que j'ai communication avec l'esprit de Cagliostro ? C'est par lui que je sais... ce que je sais...

— Cagliostro ! s'écria Mlle Anaïs en joignant les mains Ah ! monsieur, que vous avez de la chance !... Et... que savez-vous par communication avec Cagliostro ?

— Je sais que votre oncle a été assassiné par trois hommes et que Merlaudin n'est pas coupable. Cagliostro m'a suggéré que je découvrirai ici, dans cette maison, le mobile du crime. Vous avez hérité de votre oncle un certain coffre-fort d'un modèle unique, extraordinaire.

— C'est la vérité même ! Cagliostro vous a dit cela ? Voilà la preuve formelle de votre mission ! Oui, un coffre-fort extraordinaire, en fer forgé et ouvragé. Le mécanisme d'ouverture en est très complexe. Il a été ouvert devant les gens de justice, sur les indications de Me Chausson, notaire de mon oncle. Au dernier moment, après avoir fait jouer maint ressort et démasqué la serrure, on s'aperçut qu'on n'avait pas la clef. On la chercha partout et c'est le valet de chambre, François, qui la découvrit dans le tiroir de la table de nuit. Singulière cachette pour une clef de cette importance.

— Ah ! ah ! c'est François, qui... Bon! bon ! Et sans indiscrétion, qu'avez-vous trouvé dans le coffre-fort ?

— Les titres représentant la fortune de mon oncle étaient là, bien rangés en ordre.

— Je ne vous demande pas à combien se montaient ces titres. Votre oncle, avait, m'a-t-on dit une très grosse fortune ?

— Pour moi, qui n'avais rien, cela paraît en effet une très grosse fortune, monsieur. Mais en soi, elle n'a rien d'incalculable. A part le revenu de l'usine, ce qui reste est de nature à constituer une large aisance, sans plus ; il ne faut rien exagérer. De bonnes valeurs nominatives, bien placées.

— C'est singulier, M. Duroy-Chamber-